

La Charte « Action Bourbre Responsable » exige un engagement sur le respect des 12 principes suivants :

Territoire

1. Se développer en synergie avec le territoire.

Activité/Produit/Service

2. Concevoir et fabriquer des produits / des services dans le respect de l'homme et de son environnement.
3. Être économe dans l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles.
4. Réduire les impacts de nos activités sur l'environnement.

Homme

5. Faire du respect de la personne humaine un des fondements de notre action :
 - veiller à la santé et la sécurité des personnes suivant les 2 axes
 - prévention et protection,
 - développer l'autonomie et la responsabilité de chacun,
 - favoriser la diversité.
6. Permettre à tout salarié de progresser par la formation.
7. Écouter, informer, dialoguer, travailler en partenariat avec notre environnement (salariés, riverains, élus locaux et administrations, actionnaires, clients, fournisseurs...).

Écoute/Dialogue

8. Responsabiliser et motiver nos équipes.
9. Identifier et mobiliser les opportunités de développement.
10. Sensibiliser les populations et notamment les jeunes aux enjeux du développement durable.

Amélioration continue

11. Communiquer sur sa politique, ses objectifs et ses actions en terme social et environnemental.
12. Fixer l'amélioration continue comme règle de management.
 - Fixer des objectifs
 - Mesurer l'avancement et l'efficacité (Indicateur)